

Division

Départementale

Jeunes

des YVELINES

de Tir à l'ARC

Règlement

Applicable à compter du 1^{er} octobre 2019

Présentation

➤ La filière par équipe de club :

Pour la DDJ, il existe 3 niveaux de Division :

- National
- Régional
- Départemental

Sans passage automatique entre niveaux

La composition des équipes est communiquée à l'organisateur, lors de l'inscription par le mandat, et au moins envoyée **10 jours** avant le début de la compétition par le club engagé. Passé ce délai, le club organisateur ne réservera, sur le départ de son choix, que 3 places pour l'équipe en DDJ.

C'est le Comité Départemental qui réglera l'inscription des équipes directement à l'organisateur.

Les ententes de clubs :

Si des clubs ne peuvent pas présenter des équipes de trois ou quatre archers, **deux clubs** voisins ou dans le même «interclubs» pourront s'associer pour la saison. Ils créent donc une « entente » pour engager une équipe dans une ou plusieurs des catégories existantes.

Ils auront à déclarer l'engagement de l'équipe de l'entente avec le formulaire d'inscription spécifique, en annexe du règlement.

Pour le tir par équipe, les archers et «coach» de l'entente devront, réglementairement, porter la même tenue.

➤ La DDJ Mixte :

C'est une spécificité du département des Yvelines. Cette compétition se déroule en même temps que la DDJ. Le déroulement est identique ainsi que le mode de gestion des classements.

Les Ententes de clubs ne sont pas autorisées pour la DDJ équipes Mixtes

➤ Transferts :

La règle fédérale des transferts s'applique voir Règlements sportifs et arbitrage.

Division Départementale Jeunes

Benjamins / Minimes Arc classique

Cadets / Juniors Arc Classique

Cadet(te)s / Juniors Arc à poulies

➤ Objectifs :

a) La Division Départementale Jeunes :

- ◆ Proposer une pratique compétitive par équipe, de trois ou quatre archers, de club ou d'entente adaptée au niveau des archers.
- ◆ Décerner le titre de champion de la Division Départementale des Yvelines pour la saison en :
 - 1) Arc classique pour les Benjamin(e)s / Minimes (la mixité est autorisée)
 - 2) Arc classique pour les Cadet(te)s / Juniors (la mixité est autorisée)
 - 3) Arc à poulies pour les Cadet(te)s / Juniors (la mixité est autorisée)

b) La Division Départementale Jeunes «équipes Mixtes» de deux archers :

- ◆ Proposer une pratique compétitive par équipe de club adaptée au niveau des archers.
- ◆ Décerner le titre de champion de la Division Départementale des Yvelines pour la saison en :
 - 1) Arc classique pour les Benjamin(e)s / Minimes
 - 2) Arc classique pour les Cadet(te)s / Juniors
 - 3) Arc à poulies pour les Cadet(te)s / Juniors

➤ Les équipes :

Leur nombre est limité à :

- ◆ en DDJ, deux équipes d'un même club pour une même catégorie, une seule équipe pour une entente
- ◆ en DDJM, une seule équipe d'un même club pour une même catégorie

➤ Inscription pour la saison (voir annexes)

- Les tarifs sont spécifiés dans le formulaire d'inscription.
- Elle doit être :
 - ✓ Envoyée au Comité Départemental avant la date indiquée sur le formulaire.
 - ✓ Accompagnée du montant du droit d'inscription.
 - ✓ Aucun chèque ne sera ni accepté ni rendu passé ce délai.
- Pour participer, il n'est pas obligatoire d'avoir une équipe dans chacune des catégories.
- Pour un club qui engage une équipe en DR jeunes, un seul des archers participants à la DR pourra participer à la DD.

➤ Inscriptions aux compétitions

Les clubs communiqueront leurs réservations de places, au moins trois semaines avant la compétition. La feuille de composition de l'équipe sera déposée au greffe avant le départ (fichier Excel).

Les réservations aux trois étapes sont prioritairement destinées aux équipes inscrites en début de saison auprès du CDY. En fonction des places disponibles, les clubs pourront faire participer leurs jeunes archers hors DDJ, ces concours étant sélectifs.

➤ Déroulement de l'épreuve

En fonction de la capacité de la salle de l'organisateur, si le nombre de cibles ne permet pas à toutes les équipes de participer à la phase finale : il sera défini et appliqué un « cut » sur la base du classement suite au tir sélectif.

Le règlement des phases finales de la DDJ et de la DDJM tiendra compte du nombre d'équipes inscrites par division :

- soit un déroulement sous forme de poules sans points de bonus
- soit en formule « Tout le monde rencontre tout le monde » avec des points de bonus sur le classement du tir qualificatif du matin.

Le comité se réserve la possibilité de modifier ce règlement des phases finales selon l'évolution des règlements fédéraux et régionaux.

Les classements de la DDJ et de la DDJM prennent en compte les résultats de trois compétitions :

- Deux concours en salle 2 x 18 m
- Un troisième concours en extérieur : un tir TAE courtes distances
- Déroulement de la journée de compétition :
 - ✓ Le matin en individuel, un tir sélectif
 - ✓ L'après-midi en équipe une phase finale, **obligatoire**, sous forme de matchs.
 - ✓ En fonction de la capacité de la salle un «cut» sera mis en place.
 - ✓ Les équipes seront réparties en groupes de 4, 5 ou 6 en fonction du nombre d'inscrits.
 - ✓ Le classement sera réalisé comme suit pour les équipes :
 - Participant à la phase finale -> en fonction de leur place après les matchs
 - Ne participant pas à la phase finale (hors cut)-> gardent la place acquise au tir qualificatif.

En arc classique, pour les catégories des **Benjamin(e)s** le matin et des équipes **Benjamin(e)s / Minimes** l'après-midi les blasons utilisés seront de diamètre 60 cm pas de tri-spot.

Hormis les spécificités citées dans ce document, le règlement fédéral en vigueur le jour des compétitions sera appliqué.

➤ **Départage des équipes**

Pour le classement des équipes après le tir sélectif :

1. sur le meilleur score individuel
2. en cas d'égalité persistante : selon la règle des tirs de barrages.

Pendant la phase finale et en cas d'égalité des :

1. scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement de la FFTA
2. points après les matchs de poule : les scores des matchs (sans addition d'un éventuel score de barrage) des équipes sont cumulés et servent au départage
3. en cas d'égalité de points et de scores après les matchs de poules : le départage se fera selon le classement qualificatif des équipes.

Attribution des points

A chaque épreuve les points sont attribués en fonction du tableau suivant :

| Place | Points | Place | Points | Place | Points |
|------------------|--------|------------------|--------|-------------------|--------|
| 1 ^{er} | 20 | 5 ^{ème} | 8 | 9 ^{ème} | 4 |
| 2 ^{ème} | 16 | 6 ^{ème} | 7 | 10 ^{ème} | 3 |
| 3 ^{ème} | 12 | 7 ^{ème} | 6 | Étc... | 2 |
| 4 ^{ème} | 10 | 8 ^{ème} | 5 | Absente | 0 |

➤ **Départage des équipes au classement général**

Le départage se fera sur :

1. Le nombre de premières places obtenues sur les 3 compétitions
2. Au plus grand total de points (phases finales) cumulés sur les 3 compétitions
3. Selon le classement des l'équipes lors de l'épreuve TAE courtes distances.

➤ **Trophée de la Division Départementale Jeunes**

Le classement final sera annoncé lors de la dernière épreuve.

Les 3 premières équipes de chacune des catégories se verront remettre leur trophée.